

Syndicat du Logement et de la Consommation

4, place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris

ASCENSEURS CONTRATS D'ENTRETIEN ET PÉNALITÉS

Les locataires RIVP subissent des pannes d'ascenseurs

de plus en plus fréquentes.

Or en 2009,

la RIVP a passé avec les ascensoristes

de nouveaux contrats d'entretien

avec des clauses de plus en plus défavorables aux locataires :

- Délais de dépannages quasiment doublés
- Contrôles d'entretien moins fréquents....

Un tel recul est inacceptable.

Le SLC-CSF exige la renégociation immédiate de ces contrats.

Par ailleurs,

les locataires sont les 1ères victimes

des pannes à répétition ou du mauvais entretien des ascenseurs.

Or en cas de défaillance,

des pénalités financières sont applicables aux ascensoristes et en toute justice,

celles-ci devraient être reversées aux locataires en dédommagement du préjudice subi.

C'est loin d'être le cas!

C'est pourquoi,

le SLC-CSF a saisi les Conseillers de Paris,

qui par un vote à l'unanimité, (Conseil de Paris de juin 2009)

(Conseil de Paris de juin 2009)

ont demandé aux bailleurs de la Ville de Paris de rembourser les locataires lésés.

Locataires,

Soutenez la demande faite à la RIVP par le SLC-CSF pour obtenir le reversement des pénalités ascenseurs.

RENOVATION DES ASCENSCEURS

A la RIVP

les travaux de rénovation des ascenseurs

(rendus obligatoires par la réglementation)

se déroulent depuis des mois dans des conditions souvent désastreuses :

- Manque d'informations précises des locataires
- Délai d'information préalable de 1 mois non respecté avant le début des travaux
 - (délai permettant notamment aux locataires ayant des problèmes de mobilité de s'organiser pour la durée des travaux)
- Dates de début et de fin des travaux non respectées,
- Ascenseurs fréquemment en pannes <u>après</u> rénovation,
- Remise en service des appareils sans branchement de la télésurveillance

Le SLC-CSF dénonce

ces situations inacceptables, qui pénalisent

lourdement les locataires dans leur vie quotidienne et tout particulièrement les personnes âgées, handicapées, malades...

Or.

la Direction de la RIVP

n'a toujours pas pris la mesure de ces diffficultés de terrain.

C'est pourquoi,

le SLC-CSF exige que la RIVP

prenne enfin toutes les mesures nécessaires pour faire cesser rapidement tous ces dysfonctionnements.

